

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 avril 2026 – 17h30

Ordre du jour

- ↪ Approbation de l'ordre du jour de la séance en date du 28 avril 2026 ;
- ↪ Compte-rendu des Décisions prises par le Président en vertu des délégations accordées par le Conseil en vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. AFFAIRES FINANCIERES-BUDGETAIRES ET COMPTABLES

- 1.1. Règlement budgétaire et financier – Adoption
- 1.2. Comptes financiers uniques 2025 – Affectation des résultats de l'exercice 2025 – Budget Principal et Budgets Annexes - Approbation
- 1.3. Projets de Budgets Primitifs 2026 ;
- 1.4. Autorisations de Programme créées ou modifiées – Actualisation 2026 ;
- 1.5. Fiscalité locale directe -Vote des taux d'imposition 2026 ;
- 1.6. Attributions de compensation définitives 2025
- 1.7. Subventions aux associations : PHILL et Mission Locale
- 1.8. Revalorisation de la grille tarifaire d'Aqualangres – Approbation

2. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 2.1. Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Langres (CIAS) - Fixation du nombre de sièges au Conseil d'Administration (CA)
- 2.2. Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Langres (CIAS) -Election des représentants siégeant au Conseil d'Administration (CA)
- 2.3. Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres – Comité Syndical – Représentants – Désignation ;
- 2.4. Comité de programmation Leader – Désignation représentants ;
- 2.5. Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs ;
- 2.6. Création des commissions thématiques et élection de leurs membres ;
- 2.7. Groupe scolaire de Langres – Dénomination

3. PERSONNEL

- 3.1.Modification du tableau des effectifs du personnel intercommunal –
Approbation

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

4. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS, DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- 4.1.Taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) — Fixation du produit de la taxe pour 2026

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

5. PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

- 5.1.Augmentation des tarifs de restauration, périscolaire et extrascolaire –
Approbation

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES